

(N° 224.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 22 JUILLET 1926

Rapport de la Commission des Colonies, chargée de l'examen du Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires pour services ordinaires au Budget du Congo Belge de l'exercice 1925, autorisant des régularisations à charge de ce budget, de dépenses ordinaires appartenant à des exercices clos et ouvrant des crédits pour dépenses extraordinaires.

(Voir les nos 65, 289, 372 et les Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, séances des 14 et 15 juillet 1926; le n° 205 du Sénat.)

Présents : MM. VOLCKAERT, président; FRAITURE, GENARD, HULIN, VERHEYDEN et LEYNIERS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

L'Exposé des motifs établit clairement les causes du dépôt tardif d'une demande de crédits destinés à couvrir notamment des dépenses appartenant à des exercices clos.

A diverses reprises nous avons signalé les inconvénients de ce manque de régularité dans la présentation des budgets; il semble bien que d'année en année la confusion ira croissant et que tôt ou tard des mesures radicales s'imposeront pour rétablir l'ordre dans les lois budgétaires de la Colonie.

Les crédits sollicités par le projet qui vous est soumis s'élevant à fr 44.561,212-34 sont destinés en majeure partie à couvrir des augmentations de traitement et d'indemnités familiales pour le personnel de la Colonie, les salaires et l'entretien du per-

sonnel noir des divers services de la Colonie.

Ces dépenses trouvent leur contrepartie dans les recettes provenant du remboursement des prestations fournies par le personnel noir ainsi que dans les prévisions de plus-value d'impôts qui compenseront le déficit du budget ordinaire.

Quant aux dépenses extraordinaires elles concernent surtout l'exécution du programme routier, dont le degré d'avancement permet les plus grands espoirs.

La Chambre a adopté le présent projet par 116 voix contre 5 et 1 abstention.

Votre Commission vous propose, à l'unanimité, de voter ce projet de loi.

Le Rapporteur,
R. LEYNIERS.

Le Président,
V. VOLCKAERT.